

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PATRICE-DE-SHERRINGTON**

À la séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le lundi 16 avril 2018 à compter de 19 h au 300, rue Saint-Patrice, Sherrington.

Sont présent(e)s :

M. Yves Boyer, maire. M. Pierre Boisvert, conseiller n° 3 ;
M. Mauro Lando, conseiller n° 1 ; M. Daniel Laplante, conseiller n° 4 ;
Mme Sonia Dumais, conseillère n° 2 ; M. Frédéric Barbeau, conseiller n° 6.

Les membres présents forment le quorum.

Sont également présents :

M. Clément Costanza, Directeur général et secrétaire-trésorier ;

VÉRIFICATION DU QUORUM, PÉRIODE DE RECUEILLEMENT, OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

À 19 h, M. Yves Boyer, président d'assemblée, déclare la séance ouverte après la vérification du quorum et la période de recueillement. Un constat est fait par l'ensemble des membres du conseil à l'effet qu'ils ont bien reçu l'avis de convocation.

rés : 2018-04-084

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Pierre Boisvert, conseiller, appuyé par Sonia Dumais, conseillère, et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour tel que lu, mais en le laissant ouvert.

ADOPTÉE

rés : 2018-04-085

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – DM# 2018-0411-211

Considérant que la demande de dérogation mineure DM# 2018-0411-2117 a été présentée au Comité consultatif d'urbanisme, tel que prévu par la *Loi sur l'aménagement* ;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a donné un avis favorable à la demande de dérogation mineure ;

En conséquence, il est proposé par Pierre Boisvert, conseiller, appuyé par Daniel Laplante, conseiller, le maire ne votant pas, est résolu unanimement d'accepter la demande d'espèce afin de permettre au demandeur d'effectuer des travaux de construction en dehors du périmètre de ses droits acquis et de bâtir la nouvelle construction à une distance d'un (1) mètre de la ligne séparatrice.

ADOPTÉE

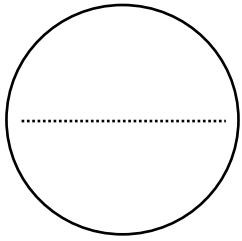
rés : 2018-04-086

PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS VOLET MADA – DÉPÔT DE PROJET

Considérant que le programme dit « PIQM-MADA » du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) a pour but de favoriser le vieillissement actif ;

Considérant que ce programme vise à offrir une aide financière pour la réalisation de petits travaux de construction, réfection ou agrandissement d'infrastructures utilisées par toutes les générations ;

Considérant que la municipalité a pour projet de réaliser des travaux de réfection et d'agrandissement au sein du centre multi-récréatif municipal dans une perspective d'accès à la fois intergénérationnelle et universelle de ces infrastructures ;



Attendu que la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington s'engage à payer sa part des coûts admissibles au projet d'espèce ;

En conséquence, il est proposé par Sonia Dumais, conseillère, et appuyé par Mauro Lando, conseiller, et résolu unanimement d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à présenter un projet au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) afin de demander une aide financière s'élevant jusqu'à un maximum de 80 % des dépenses admissibles générales.

ADOPTÉE

rés : 2018-04-087

LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 19 h 27 sur une proposition de Mauro Lando, conseiller, appuyé, par Frédéric Barbeau, conseiller, et ce résolu unanimement.

ADOPTÉE

M. Yves Boyer,
Maire

M. Clément Costanza,
Directeur général et Secr.-très.

Je, _____, _____ de la Municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington, signe pour approbation, toutes les résolutions adoptées à la séance ordinaire tenue le 16 avril 2018.